

Fiche 1

Le fleurissement alternatif

Place aux espèces locales !

La recherche d'un fleurissement purement esthétique, par l'utilisation de plantes exotiques dans les espaces verts et les jardins, a considérablement relégué hors des villes les espèces indigènes. Pourtant, ces dernières sont parfaitement adaptées à la faune locale, indispensable à leur pollinisation. Le respect des équilibres naturels, le maintien des particularités paysagères locales passent par la mise en place d'un fleurissement raisonné et réfléchi, qui n'est pas en opposition avec un certain esthétisme. Prenons le temps de découvrir ces plantes locales et de travailler avec elles pour fleurir autrement !

Qu'est-ce que "fleurir autrement" ?

La philosophie du fleurissement alternatif se base sur trois critères :

- **la couleur, la forme**, qui doivent rester attractives pour l'œil citadin ou périurbain.
 - **la rusticité de la plante** : la plante doit être d'origine locale. En centre ville, l'emploi de variétés horticoles d'espèces sauvages peut être un bon compromis entre adaptation écologique et caractère plus floribond souvent recherché en espaces verts.
 - **l'intérêt écologique de la plante** : la faune locale est adaptée aux plantes locales. Certaines s'avèrent constituer les plantes hôtes de plusieurs espèces, ou d'une espèce d'intérêt dont la présence est recherchée.
- En complément de ce choix d'espèces, l'arrosage est à raisonner davantage et à pratiquer en début ou fin de journée, pour limiter l'évaporation.
- Enfin, l'emploi de vivaces, souvent oubliées, laisse toute la place à la créativité (ex : plus de cinq cents variétés utilisées à Vieux-Condé) et constitue une économie substantielle après quelques années.

Etre plus sélectif dans le choix des espèces horticoles

Si le fleurissement alternatif se base notamment sur l'origine locale de la plante et que les risques liés au caractère envahissant de certaines espèces exotiques existent, il ne faut pas condamner pour autant l'ensemble de la filière horticole. Mais être plus sélectif dans le choix des espèces s'impose. Le caractère invasif des espèces nouvelles est difficile à appréhender, préférer alors des espèces mises sur le marché depuis plusieurs années, et pour lesquelles aucun statut particulier (à caractère envahissant avéré ou à surveiller) n'est mis en évidence. Préférer aussi les variétés nectarifères, qui vont jouer un rôle dans l'alimentation des insectes pollinisateurs.

Adapter la nature des semences à la nature du site !

Une végétalisation doit être réfléchie en amont ! En fonction du site, du milieu, l'origine du matériel végétal à privilégier n'est pas la même.

- **Pour des sites naturels reconnus**, là où se développe pour partie une végétation spontanée patrimoniale, ainsi que pour **des sites aux conditions de sol particulières** (calcaire, humide, acide...), une végétalisation naturelle ou par transfert de graines (ou transplantation) est à privilégier.
- **Dans des zones naturelles ou semi-naturelles plus ordinaires** (bocage, forêt, cultures...), l'achat de semences ayant une origine semblable est à privilégier mais reste difficile (peu de fournisseurs).
- **Pour des sites plus urbains**, la végétalisation naturelle peut être plus difficile à faire accepter mais des transitions sont à envisager suivant les lieux.

Si la plante ne pourra constituer un support de reproduction, elle représentera une source d'alimentation non négligeable pour ces espèces animales. Se renseigner auprès des fournisseurs sur les qualités mellifères des variétés, et consulter en amont la liste des espèces exotiques à surveiller car potentiellement envahissantes !



Réalisation : ALFA Environnement

Le compostage

Fleurir autrement, c'est aussi modérer l'utilisation d'engrais. Et dans ce cas, pourquoi ne pas penser à l'installation de composteurs au sein de la commune ? Une manière peu coûteuse de recycler les déchets naturels issus de l'entretien des espaces verts notamment (produits de coupe, feuilles mortes, fruits gâtés...), pour les transformer en un outil de gestion, qui viendra amender ponctuellement le sol et l'enrichir d'éléments nutritifs pour favoriser la pousse de la végétation. A employer avec parcimonie, les sols trop riches ayant tendance à produire une flore plus banalisée !

Exploiter l'existant !

La végétalisation d'un site peut aussi se faire par l'utilisation de semences de terrains alentours !

Pour cela, récolter plusieurs fois au cours de l'année (pour avoir un cortège d'espèces fructifiant à différents moments de l'année) les graines non encore tombées, soit manuellement, par fauche, ou à l'aide d'outils spécialisés. La récolte sera ensuite séchée, puis envoyée à un professionnel qui augmentera le volume de graines pendant deux ans pour permettre ensuite le semis.

Autre technique : la transplantation. Il s'agit là de déplacer les pieds ou populations existants, pour les implanter sur un autre site. A l'aide de matériel spécialisé (pelle mécanique, et godet adapté), des banquettes de végétation seront découpées puis déplacées à l'endroit voulu. La période optimale de l'opération est l'automne, et on veillera à prélever au moins trente centimètres de terre végétale avec la banquette de végétation. Cette opération est particulièrement adaptée pour les héliophytes, ou les arbrisseaux.

Proscrire les espèces protégées et menacées pour les opérations de fleurissement !

Des listes nationale et régionale de protection établissent les espèces dont la récolte de semences et toute culture à partir de populations sauvages sont interdites. Ces espèces sont absolument à proscrire dans le cadre du fleurissement des espaces verts, dans le but de préserver l'intégrité génétique des populations sauvages locales.

Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire :

http://droitnature.free.fr/pdf/Arretes%20Ministeriels/Metropole/Protection%20Faune%20Flore/1982_0120_VegetauxM_dec2006.pdf

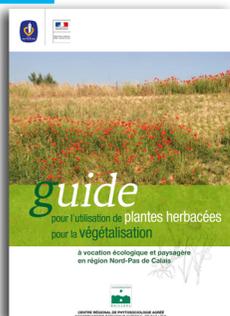
Liste des espèces végétales protégées en région Nord - Pas de Calais complétant la liste nationale :

http://droitnature.free.fr/pdf/Arretes%20Ministeriels/Metropole/Protection%20Faune%20Flore/1991_0401_VegetauxNPCP.pdf

« Guide pour l'utilisation des plantes herbacées pour la végétalisation à vocation écologique et paysagère en région Nord - Pas de Calais »

Édité par le Centre Régional de Phytosociologie – Conservatoire Botanique National de Bailleul, ce guide liste les espèces à privilégier ou à absolument éviter dans les plantations paysagères, et distille quelques conseils pratiques. A consulter !

http://www.cbnbl.org/IMG/pdf/exe_guide_herbaces_basse_def.pdf



Les alternatives au gazon

Afin de favoriser une pelouse sèche à la place d'un gazon traditionnel, on pourra appauvrir le sol par décapage sur quelques centimètres en surface, puis mettre en place un mélange du substrat plus sec, voire sableux. On obtiendra (avec des semis de complément, à base de Sedum par exemple) une diversification spécifique, avec l'installation d'espèces de pelouses sèches. Une manière de contribuer à un fleurissement certes discret mais écologiquement fonctionnel de petites surfaces, comme les îlots routiers, ou bordures de parking par exemple... Très localement aussi, l'apparition de pelouses sèches de grand intérêt est associée à des terrains schisteux (rouges, noirs) abandonnés depuis quelques années. On peut y voir apparaître des sédums mais aussi des plantes beaucoup plus rares, comme les Herniaires (glabre, hirsute).

Des espèces envahissantes à bannir !

Une espèce est dite « envahissante » lorsqu'elle devient un agent de perturbation nuisible à la biodiversité autochtone des écosystèmes naturels ou semi-naturels parmi lesquels elle s'est établie.

Les espèces exotiques envahissantes sont souvent reconnaissables par un caractère pionnier et/ou recouvrant prononcé et sont considérées comme la troisième menace pesant sur la biodiversité selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature ! Face à un tel constat, la législation nationale évolue et certaines espèces sont désormais interdites à la vente. La mise en œuvre de plans de lutte est un objectif fixé par la loi Grenelle et plusieurs projets ont déjà vu le jour en région Nord – Pas de Calais (recensement de stations, recherche de mécanismes de lutte efficaces, etc.). Certaines espèces sont toutefois particulièrement bien implantées dans notre région et leur régulation est un lourd travail. D'où l'importance de juguler les foyers d'alimentation par une communication adaptée auprès des riverains.

Nous vous encourageons à consulter la liste des espèces concernées avant toute nouvelle plantation, voire à identifier de potentielles stations volontairement plantées, pour les réguler de manière adaptée.

Quelques espèces envahissantes parmi les plus courantes

- Balsamine géante (*Impatiens glandulifera*)
- Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
- Buddleie de David (*Buddleia davidii*)
- Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*)
- Jussie rampante (*Ludwigia peploides*)
- Renouée du Japon (*Fallopia japonica*)
- Rosier rugueux (*Rosa rugosa*)
- Solidage du Canada (*Solidago canadensis*)
- Herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*)...

